

Forum Bauen 2016

Guide pratique pour l'utilisation des matériaux de récupération

22 novembre 2016

Maison du Sport, Ittigen

Thierry Pralong

Service de la protection de l'environnement

Groupe déchets et sols

Canton du Valais



Contenu de la présentation

- ▲ Historique
- ▲ Thématiques centrales du guide
- ▲ Objectifs du guide
- ▲ Processus/Rôles/Tâches des acteurs et intervenants de la construction
- ▲ Conclusion

Historique

- ▲ Postulat du Grand Conseil en 2010 et acceptation par le Conseil d'Etat en 2011 et création d'un groupe de travail
- ▲ Rapport du groupe de travail et décision du Conseil d'Etat en 2012 -> favoriser les matériaux recyclés
- ▲ Analyse de flux de matériaux en 2013
- ▲ Rapport de la sous-commission et décision de Conseil d'Etat en 2014
- ▲ Elaboration du guide pratique en 2015
- ▲ Information et formation en 2016

Thématiques centrales du guides

▲ Le groupe de travail formé

- de représentants de l'AVE (Association Valaisanne des Entrepreneurs)
- de l'AVGB (Association Valaisanne de l'industrie des Graviers et du Béton)
- du SRTCE (Service des routes, transports et cours d'eau)
- de l'OCRN (Office de construction des routes nationales)

▲ Le groupe de travail a élaboré, au travers des travaux de 3 groupes spécialisés, un guide technique d'application pour l'utilisation des matériaux minéraux suivants :

- enrobés de recyclage (mélanges bitumineux)
- graves de recyclage
- bétons de recyclage

Objectifs du guide

- ▲ Le guide est destiné à la fois
 - aux maîtres d'ouvrages,
 - aux ingénieurs,
 - aux entrepreneurs,
 - aux fournisseurs.
- ▲ Il concrétise des objectifs de la sous-commission.
- ▲ Il se veut **pratique** (notamment au travers des tableaux 'Catalogue' – 'VS Recycling').
- ▲ Il s'inspire largement de la Directive de l'OFEV de 2006.
- ▲ Il définit des conditions-cadre pour une généralisation (en 1^{ère} étape dès 2016) de l'utilisation (dans la mesure de la possibilité technique) de matériaux minéraux de recyclage sur les chantiers routiers cantonaux.

Objectifs du guide

▲ Le guide décrit / inclut

- les exigences à respecter lors de la valorisation des déchets minéraux de chantier pour obtenir des matériaux recyclés de haute qualité
- des dispositions normatives pour les matériaux/composants concernés
- les rôles et tâches respectifs des intervenants + les spécificités de l'utilisation de matériaux de recyclage tout au long des processus de décisions

Objectifs du guide

- ▲ 3 chapitres distincts spécifiques : enrobés - graves - bétons de recyclage !
 - des données sur leur mise en œuvre sur les chantiers de construction en Valais
 - des réflexions sur des aspects économiques, les conditions-cadre de production et de mise en œuvre
 - des articles-types pour la mise en soumission.

Processus/Rôles/Tâches des acteurs et intervenants de la construction

▲ Qui sont les intervenants ?

- Les maîtres d'ouvrages
- Les mandataires
- Les entrepreneurs
- Les fournisseurs

▲ Stades d'interventions :

- Tâches préliminaires et/ou permanentes
- Au lancement du projet
- Lors du projet
- Lors de l'appel d'offres / contrats
- Lors de la réalisation

Conclusion

- ▲ Guide évolutif : complété, corrigé, mis à jour et enrichi au fur et à mesure des expériences acquises et de l'évolution des données normatives.
- ▲ Mise en œuvre accompagnée de diverses mesures.
- ▲ Pour atteindre les objectifs fixés : soutien et engagement nécessaires des collectivités cantonales et communales, des maîtres d'ouvrage en général, des concepteurs, des entrepreneurs et fournisseurs.
- ▲ *Le guide technique a pour but de faciliter cette démarche commune !*

COMPOSITION DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION RECYCLES SN 670 119-NA, tab. 1

Teneur-max. En %-masse	Matériaux bitumineux R _a	Tuiles briques R _b	Béton R _c	Granulats naturels R _u	Verre R _g	Matériau flottant FL(%-vol)	Autres matériaux X
RC-Grave de granulats d'asphalte	>80%	<2%		<20%	<2%	<5%	<0.3%
RC-Grave de granulats béton	<4% (<3%)*	<2%	>30%	<70%	<2%	<5%	<0.3%
RC-Grave de granulats non triés	<4% (<3%)*	>95% (>97%)*			<2%	<5%	<1%
RC-Grave P	<4%	<1%	<4%	>95%	<2%	<5%	<0.3%
RC-Grave A	<30% (<20%)*	<1%	<4%	>70% (>80%)*	<2%	<5%	<0.3%
RC-Grave B	<4%	<1%	<30% (<20%)*	>70% (>80%)*	<2%	<5%	<0.3%

* selon Directive OFEV: Valorisation des déchets de chantier minéraux (UV-0631-F)

UTILISATION DES SIX SORTES DE MATERIAUX DE RECUPERATION Directive OFEV UV-0631, fig. 5

	non lié, sans couche de roulement	non lié, avec couche de roulement	avec liants hydrauliques	avec liants bitumineux
Granulats bitumineux	sous conditions*	ok, avec restrictions **	pas admis	ok
Grave de recyclage P	ok	ok	ok	ok
Grave de recyclage A	pas admis	ok	pas admis	ok
Grave de recyclage B	ok	ok	ok	pas admis
Granulats de béton	pas admis	ok	ok	pas admis
Granulats non trié	pas admis	ok	ok	pas admis

* à conditions que la couche soit inférieure à 7 cm et cylindrée (granulat bitumineux laminé)

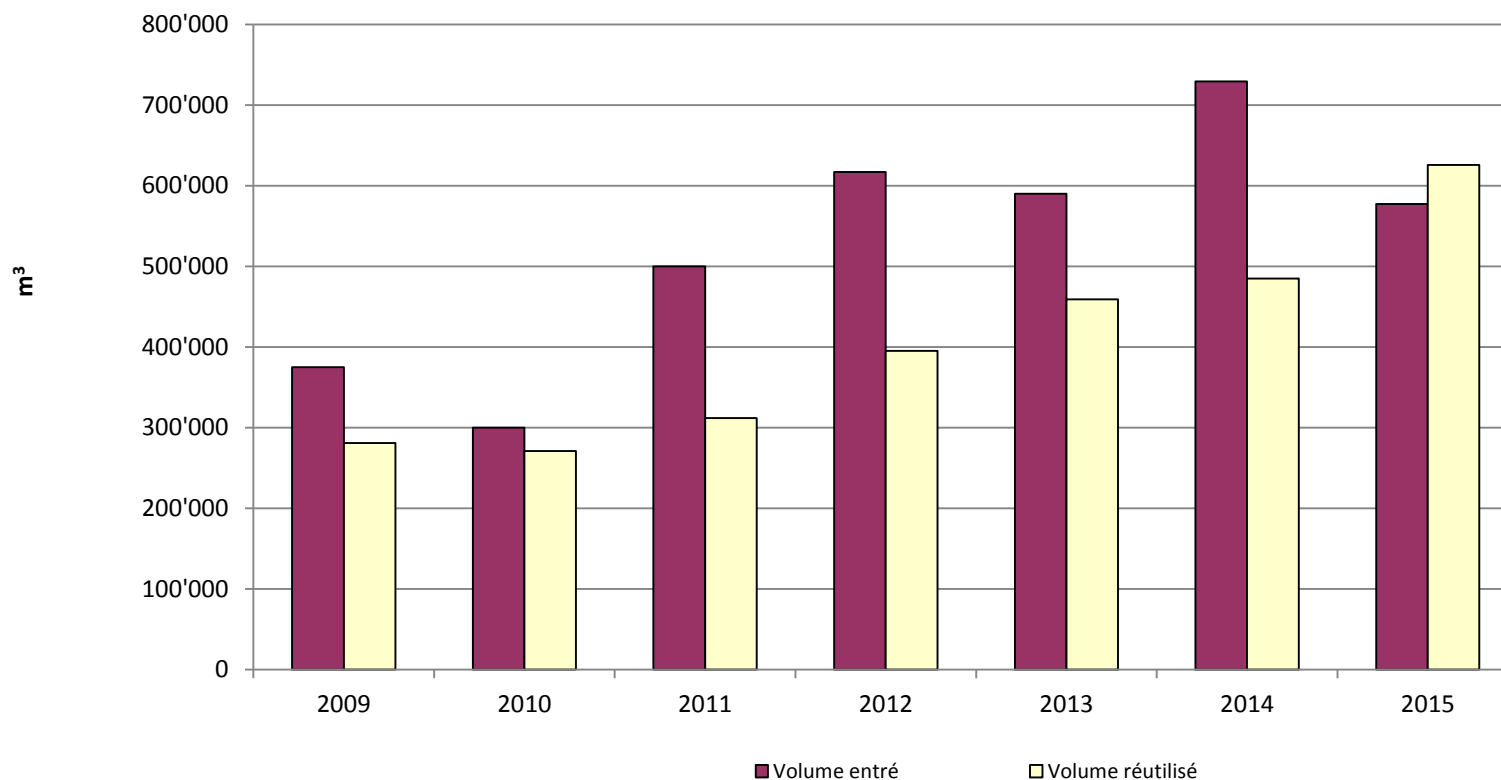
** utilisation avec restrictions : possible uniquement pour des planies sous un revêtement bitumineux

Couches de fondation non liées, remblais

Si on peut admettre qu'avant leur première utilisation les granulats minéraux constituant la sorte de matériaux de démolition ont déjà été contrôlés quant à leur aptitude, il est possible de renoncer à un nouvel examen de qualification (SN 670 062). Si la composition des granulats minéraux est en dehors de la norme et s'ils contiennent des sous-produits industriels : leur utilisation dans des zones de protection des eaux est soumise à autorisation, il est conseillé de recourir à l'essai de lixiviation.

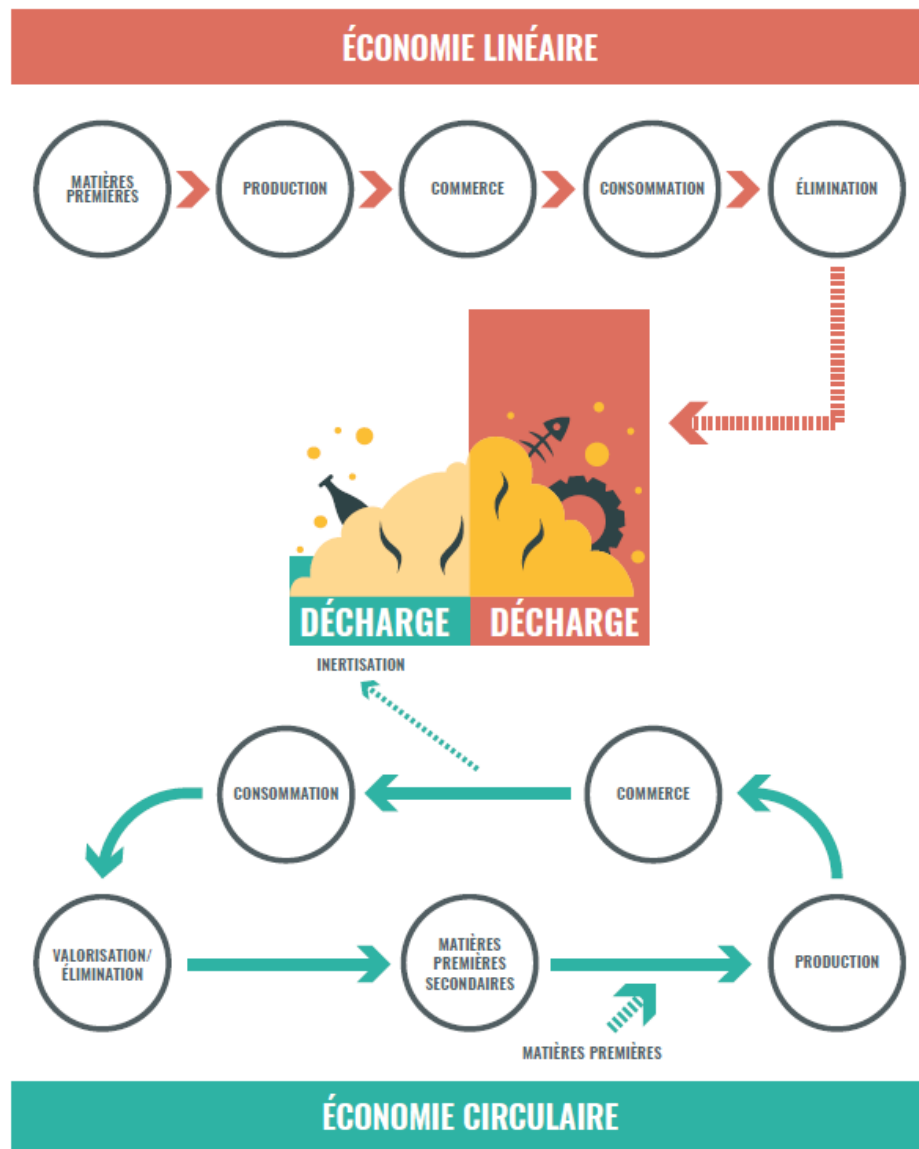
Installations de valorisation de déchets minéraux

Volumes entrés et valorisés



Merci de votre attention!

thierry.pralong@admin.vs.ch
027 606 31 65



Source: Elimination des déchets, OFEV 2016